

Missions des Auxiliaires de vie scolaire

Formation des AVS – 2019–2020
Circonscription ASH 14

Un cadre officiel

- *Circulaire MEN n°2017-084 du 3 mai 2017*
- *Code de l'éducation*

Les missions des Auxiliaires de Vie Scolaire

Extrait de la circulaire

Le référentiel d'activités

- ▶ L'aide humaine se décline selon 3 grands domaines d'activités :
 - les actes de la vie quotidienne,
 - les activités d'apprentissage
 - les activités de la vie sociale et relationnelle.

- **Compétences professionnelles à développer :**

Des compétences techniques

Des compétences relationnelles



1. Accompagnement des élèves dans les actes de la vie quotidienne

Assurer les conditions de sécurité et de confort

- Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé ;
- S'assurer que les conditions de sécurité et de confort sont remplies.

Compétences:

- Identifier les besoins élémentaires
- Assister certains gestes physiques
- Faire des gestes de soins
- Repositionner un élève afin qu'il soit dans une posture confortable

Aider aux actes essentiels de la vie

- Assurer le lever et le coucher ;
- Aider à l'habillage et au déshabillage ;
- Aider à la toilette et aux soins d'hygiène de façon générale;
- Aider à la prise des repas. Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit, à l'hydratation et à l'élimination;
- Veiller au respect du rythme biologique.

Compétences:

- Savoir s'adapter à l'âge de l'élève
- savoir tenir compte de ses capacités et de ses incapacités
- Favoriser l'autonomie

1. Accompagnement des élèves dans les actes de la vie quotidienne

Favoriser la mobilité

- Aider à l'installation matérielle de l'élève dans les lieux de vie considérés;
- Permettre et faciliter les déplacements de l'élève dans l'établissement ou à l'extérieur (vers ses différents lieux de vie considérés, le cas échéant dans les transports utilisés) ainsi que les transferts (par exemple, du fauteuil roulant à la chaise dans la classe).

2. Accompagnement des élèves dans l'accès aux activités d'apprentissage

- Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles de l'élève en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences;

Compétences:

- Observation et connaissance de l'élève
- Stimulation, motivation et valorisation de l'élève ([vidéo 2](#))
- Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps;

Compétences:

- Appropriation et utilisation du matériel scolaire adapté.
- Faciliter l'expression de l'élève, l'aider à communiquer;

Compétence:

- Etre patient ([vidéo 6](#))

▶ 2. Accompagnement des élèves dans l'accès aux activités d'apprentissage

- Rappeler les règles à observer durant les activités;
- Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec l'enseignant, par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés de l'élève

Compétences:

- Aménager des documents
- Soutenir l'élève dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite; ([vidéo 3](#)) ([vidéo17](#))
- Assister l'élève dans l'activité d'écriture et la prise de notes, quelque soit le support utilisé;

Compétences:

- Avoir une écriture lisible
- Savoir utiliser le matériel informatique
- Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque sa présence est requise.

3. Accompagnement des jeunes dans les activités de la vie sociale et relationnelle

- Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance de l'élève et de l'environnement;

Compétence:

- Savoir mettre en relation avec les autres – valoriser ce qui facilite la relation
- Favoriser la communication et les interactions entre l'élève et son environnement ([vidéo 8](#))
- Sensibiliser l'environnement de l'élève au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit
- Compétence:
- Etre capable d'isoler l'élève au bon moment, de gérer son agressivité. ([vidéo 7](#))
- Favoriser la participation de l'élève aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés ;

- Selon les activités et parfois l'âge de l'élève, l'installation de l'élève et la place de AVS peuvent varier
- Exemples:
 - Atelier de langage en maternelle : les élèves sont regroupés autour de l'enseignant (AVS en retrait).
 - Travaux pratiques en classe de sciences au lycée : l'AVS peut être amené à effectuer certaines manipulations sous les instructions de l'élève.
 - En éducation physique et sportive, l'adaptation des exercices prévue par le professeur prend en compte la présence de l'AVS.
 - Au collège, l'avs n'est pas toujours acceptée par l'élève; elle ne doit pas nécessairement être assise auprès de l'élève.

- ▶ • **Accompagner**
 - Plus d'autonomie pour l'élève
 - Observer et écouter l'élève
 - Échanger pour connaître ses capacités et ses souhaits
 - Savoir se mettre en retrait
 - Associer un savoir être à des savoir-faire
 - Bénéfice : plus de confort pour l'élève et souvent pour l'AVS

- ▶ • **Plutôt que guider**
 - Plus de dépendance pour l'élève
 - Imposer sans concertation
 - Risque de malentendus
 - Risque d'inconfort, de mal être pour l'élève et parfois pour l'AVS

Situation de Margot

L'auxiliaire de vie scolaire doit organiser son action pour favoriser l'**autonomie** du ou des élèves accompagnés.

- Ne pas agir à sa place mais l'**aider à agir lui-même**.
- Ne pas imposer son aide mais en **négoier** la forme avec l'élève lui-même et avec les enseignants.
- Recueillir toutes les informations nécessaires sur la situation de l'élève dans le respect du **secret médical**.
- Respecter la **vie privée** de l'élève et de sa famille.
- Assurer la **sécurité** de l'élève, le confort de son installation et de bonnes conditions d'apprentissage.

Analyser et ajuster son action

- **La situation de l'élève accompagné évolue au cours du temps.**
 - En raison du développement (l'élève grandit, mûrit, etc.);
 - En raison de l'évolution possible de sa pathologie (aggravation, par exemple en cas de maladie évolutive, ou au contraire amélioration);
 - En raison de facteurs psychologiques divers (situation familiale, manque de confiance en soi, anxiété croissante, etc.);
 - En raison de l'évolution des exigences de son parcours scolaire.

Pour conclure...

L'objectif fondamental est donc de développer l'autonomie de l'enfant (ou du jeune) en situation de handicap et cela passe l'acceptation de l'idée par l'élève et par l'AVS qu'il faudra se séparer.

